

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (1/2)

Mis à jour le 28 mars 2024

Document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.520-1 du Code des Assurances

Le présent Document d'Entrée en Relation est un élément essentiel de la relation entre vous et votre Conseiller. Il résume toutes les informations légales que la société du Conseiller doit vous avoir communiquées dès l'entrée en relation.

Vous entrez en relation avec un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

LA SOCIETE : FRUGIFÈRE

Adresse : 232 rue du Fbg Saint-Honoré, 75008 Paris

Courriel : office@frugifere.fr

SIRET : 89151459800012 - R.C.S PARIS

NAF/APE : 6619B

FRUGIFÈRE est une société indépendante de Conseil en Investissements Financiers spécialisée en pierre-papier, fondée et dirigée par Pierre Montignon et Hugues Legendre.

Spécialisés depuis 10 ans en stratégie patrimoniale avec pour supports principaux les SCPI, Pierre Montignon et Hugues Legendre mettent leur savoir-faire au service des particuliers et des personnes morales, pour vous apporter une solution adaptée à vos objectifs et à votre situation.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre Conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21000377 que vous pouvez vérifier sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

✓ **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) sous le n°E009536, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org ;

✓ **Intermédiaire en Assurance : catégorie Courtier en Assurance (COA)**, courtier « B » n'étant pas soumis à une obligation de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance

Autorité de tutelle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 – acpr.banque-France.fr.

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr, et en particulier le secret professionnel et à la protection des données personnelles en sa possession, hormis les cas où la loi en dispose autrement.

Garanties souscrites auprès de : AIG Europe SA, Tour CB21 - 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie. Police N° RD01416068Q

Couverture et montants de garanties	Par sinistre	Par période d'assurance
Responsabilité Civile Professionnelle CIF	300 000 €	600 000 €
Responsabilité Civile Professionnelle IAS	1 500 000 €	2 000 000 €

PRINCIPAUX PARTENAIRES

FRUGIFÈRE n'a aucun lien de subordination ni aucune relation capitalistique avec ses partenaires.

Nom	Nature	Contrat	Rémunération	Nom	Nature	Contrat	Rémunération
• AESTIAM	Société de gestion	Convention	Commission	• IROKO	Société de Gestion	Convention	Commission
• AEW	Société de gestion	Convention	Commission	• KEYS AM	Société de Gestion	Convention	Commission
• ALDERAN	Société de gestion	Convention	Commission	• KYANEOS	Société de gestion	Convention	Commission
• ALTIXIA	Société de gestion	Convention	Commission	• MAGELLAN	Société de Gestion	Convention	Commission
• AGEAS PATRIMOINE	Plateforme	Convention	Commission	• MATA CAPITAL	Société de Gestion	Convention	Commission
• ALDERAN	Société de gestion	Convention	Commission	• NORMA CAPITAL	Société de Gestion	Convention	Commission
• ALPHEYS INVEST	Plateforme	Convention	Commission	• NOVAXIA	Société de Gestion	Convention	Commission
• ANAXAGO	Société de Gestion	Convention	Commission	• PAREF	Société de Gestion	Convention	Commission
• ATREAM	Société de gestion	Convention	Commission	• PERIAL	Société de gestion	Convention	Commission
• CORUM	Société de gestion	Convention	Commission	• PRIMONIAL	Société de gestion	Convention	Commission
• EPSILON	Société de gestion	Convention	Commission	• REMAKE	Société de gestion	Convention	Commission
• FIDUCIAL GERANCE	Société de Gestion	Convention	Commission	• SOFIDY	Société de Gestion	Convention	Commission
• FONCIERES ET TERRIT	Société de Gestion	Convention	Commission	• SOGENIAL	Société de Gestion	Convention	Commission
• GREENMAN ARTH	Société de Gestion	Convention	Commission	• UAF LIFE	Plateforme	Convention	Commission
• FRANCE VALLEY	Société de Gestion	Convention	Commission	• VATEL CAPITAL	Société de gestion	Convention	Commission
• HORIZON AM	Société de Gestion	Convention	Commission	• VOISIN	Société de gestion	Convention	Commission
• INTERGESTION	Société de Gestion	Convention	Commission	• WENIMMO	Plateforme	Convention	Commission

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (2/2)

Mis à jour le 28 mars 2024

Document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.520-1 du Code des Assurances

Le présent Document d'Entrée en Relation est un élément essentiel de la relation entre vous et votre Conseiller. Il résume toutes les informations légales que la société du Conseiller doit vous avoir communiquées dès l'entrée en relation.

Vous entrez en relation avec un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

REMUNERATION DU PROFESSIONNEL ET TRANSPARENCE DES FRAIS

Vous êtes informé que pour tout acte d'intermédiation, le Conseiller est rémunéré par ses fournisseurs d'une partie des frais d'investissement à laquelle peut s'ajouter une fraction des frais de gestion. Pour la souscription de SCPI sur les marchés primaires et secondaires, vous ne subissez donc aucun surcoût à l'intermédiation de la société.

Le conseil en investissement que votre Conseiller est amené à vous délivrer sera un conseil en investissement dit « Non Indépendant » au sens de la Directive 2014/65/UE, le conseil de la Société reposant sur une analyse plus restreinte d'instruments financiers que dans le cadre d'un conseil dit « Indépendant ».

Dans ce cadre, FRUGIFÈRE peut percevoir des commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers, sous réserve du respect des règles imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client.

Une information précise des frais et rémunérations vous sera fournie une fois connus les modalités et les supports d'investissement retenus.

MODES DE COMMUNICATION

Il est porté à votre connaissance que nos échanges pourront se faire soit à l'occasion d'un rendez-vous, soit par mail, soit par courrier, soit enfin par téléphone.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller ou le service réclamation de l'Entreprise peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 232 rue du Fbg Saint-Honoré, 75008 Paris | Par téléphone : 06 66 88 86 88 | Par mail : office@frugifere.fr

Ou contacter le Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris

Ou contacter Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF : Madame Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 - amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html

Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09 - www.mediation-assurance.org/Saisir-le-mediateur

La Société s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation dont il est accusé réception.

- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf survenance de circonstances

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil sont collectées et traitées par Monsieur Pierre Montignon en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). En entrant en relation avec FRUGIFÈRE l'investisseur accepte expressément, pendant toute la durée de ses relations avec FRUGIFÈRE que les informations nominatives le concernant soient transmises aux Sociétés de Gestion des SCPI, aux compagnies d'assurance, pour les contrats d'assurance-vie, et/ou aux personnes exécutant certaines tâches liées aux souscriptions.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : office@frugifere.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07. En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.